



## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

---

**2385-2 - ESVRES SUR INDRE - "RUE DU VALLON"**  
**Démolition de 2 logements,**  
**construction d'une résidence sénior**  
**et de 4 bâtiments "famille"**  
**d'un total de 33 logements et une salle commune**

---

Date et heure limites de réception des offres :

**Vendredi 7 juin 2024 à 20:00**

**VAL TOURAINE HABITAT**  
7 rue de la Milletière  
37080 TOURS CEDEX 2

## L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	<b>Objet</b>	2385-2 - ESVRES SUR INDRE - "RUE DU VALLON" - Démolition de 2 logements, construction d'une résidence sénior et de 4 bâtiments "famille" d'un total de 33 logements et une salle commune
	<b>Mode de passation</b>	Procédure adaptée ouverte
	<b>Type de contrat</b>	Marché public
	<b>Nombre de lots</b>	18
	<b>Délai de validité des offres</b>	120 jours
	<b>Forme de groupement</b>	Groupement conjoint avec mandataire solidaire
	<b>Variantes</b>	Défini par lot
	<b>PSE</b>	Défini par lot
	<b>Clause sociale</b>	Sans
	<b>Clauses environnementales</b>	Avec
	<b>Durée / Délai</b>	Défini par lot
	<b>Négociation</b>	Avec

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation .....	4
1.1 - Objet .....	4
1.2 - Mode de passation.....	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation .....	4
1.5 - Nomenclature .....	5
1.6 - Réalisation de prestations similaires.....	5
2 - Conditions de la consultation .....	5
2.1 - Délai de validité des offres.....	5
2.2 - Forme juridique du groupement.....	5
2.3 - Variantes exigées.....	6
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles.....	6
2.5 - Développement durable .....	7
3 - Les intervenants .....	7
3.1 - Maîtrise d'œuvre .....	7
3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier .....	7
3.3 - Contrôle technique .....	7
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs .....	8
4 - Conditions relatives au contrat.....	8
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....	8
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	8
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité.....	8
5 - Contenu du dossier de consultation.....	8
6 - Présentation des candidatures et des offres.....	9
6.1 - Documents à produire .....	9
6.2 - Présentation des variantes .....	10
6.3 - Présentation des variantes exigées et des PSE .....	10
6.4 - Visites sur site.....	11
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	11
7.1 - Transmission électronique.....	11
7.2 - Transmission sous support papier .....	13
8 - Examen des candidatures et des offres .....	13
8.1 - Sélection des candidatures.....	13
8.2 - Attribution des marchés.....	13
8.3 - Suite à donner à la consultation.....	16
9 - Renseignements complémentaires.....	17
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	17
9.2 - Procédures de recours.....	17

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

2385-2 - ESVRES SUR INDRE - "RUE DU VALLON" - Démolition de 2 logements, construction d'une résidence sénior et de 4 bâtiments "famille" d'un total de 33 logements et une salle commune

**Démolition de 2 logements, construction d'une résidence sénior et de 4 bâtiments "famille" d'un total de 33 logements et une salle commune**

Lieu(x) d'exécution : "RUE DU VALLON" - 37320 ESVRES SUR INDRE

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 18 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	DEPLOMBAGE - DESAMIANTAGE
02	DEMOLITION
03	GROS OEUVRE
04	CHARPENTE BOIS
05	ETANCHEITE
06	COUVERTURE
07	MENUISERIES EXTERIEURES
08	MENUISERIES INTERIEURES
09	FERRONNERIE - SERRURERIE
10	PLATRERIE
11	PEINTURE - SOLS SOUPLES
12	CARRELAGE - FAIENCE
13	ASCENSEUR
14	CHAUFFAGE GAZ - RAFRAICHISSEMENT - VMC
15	PLOMBERIE SANITAIRE
16	ELECTRICITE
17	V.R.D.
18	AMENAGEMENTS PAYSAGERS

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

### **1.5 - Nomenclature**

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45210000-2	Travaux de construction de bâtiments

### **1.6 - Réalisation de prestations similaires**

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

## **2 - Conditions de la consultation**

### **2.1 - Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### **2.2 - Forme juridique du groupement**

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Compte tenu de l'opération envisagée, Val Touraine Habitat souhaite qu'en cas de défaillance dans l'exécution des prestations, le mandataire supporte la défaillance des membres du groupement éventuellement "défaillant".

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

### 2.3 - Variantes exigées

Les candidats ont l'obligation de répondre à la solution de base et devront faire une proposition pour chacune des variantes exigées relatives au(x) lot(s) suivant(s) :

Lot(s)	Cod	Libelle	Description
07	VARIANTE 1 LOT 7	VOLETS ROULANTS MANUELS	VOLETS ROULANTS MANUELS
	VARIANTE 2 LOT 7	PORTE COULISSANTE MOTORISEE	PORTE COULISSANTE MOTORISEE
15	VARIANTE 1 LOT 15	PORTE RIDEAU DE DOUCHE	PORTE RIDEAU DE DOUCHE

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.



**La réponse à la solution de base est obligatoire.**

### 2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Lot(s)	Code	Libelle	Description
03	PSE1 LOT 3	BANCS	BANCS
	PSE2 LOT 3	PERGOLA DANS LE JARDIN	PERGOLA DANS LE JARDIN
08	PSE1 LOT 8	AMENAGEMENT INTERIEUR POUR PLACARD	AMENAGEMENT INTERIEUR POUR PLACARD
09	PSE1 LOT 9	PERGOLA DANS LE JARDIN	PERGOLA DANS LE JARDIN
11	PSE1 LOT 11	AMENAGEMENT INTERIEUR POUR PLACARD	AMENAGEMENT INTERIEUR POUR PLACARD
14	PSE1 LOT 14	RAFRAICHISSEMENT LOGEMENT SENIOR	RAFRAICHISSEMENT LOGEMENT SENIOR

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

## 2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

## 3 - Les intervenants

### 3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

**DESOMBRE Pierre-Michel**  
57 rue Losserand  
37100 TOURS

Courriel : [pierredesombre@gmail.com](mailto:pierredesombre@gmail.com)

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est une mission de base.

### 3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par :

**SARIM**

Courriel : [t.delhomme@sarim.fr](mailto:t.delhomme@sarim.fr)

### 3.3 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

**SOCOTEC**  
2 allée du Petit Cher  
BP 40155  
37551 ST AVERTIN CEDEX

Tél. : 06.09.36.69.27

Courriel : [jonathan.vincent@socotec.com](mailto:jonathan.vincent@socotec.com)

Le contrôleur technique est représenté par : Jonathan VINCENT.

Les missions de contrôle technique sont les suivantes :  
L + SH + SEI + PHhab + TH + Hand

### **3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs**

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

BUREAU VERITAS  
8 allée Colette Duval  
37100 TOURS CEDEX 2

Tél. : 06.31.33.80.57  
Courriel : [laurent.car@bureauveritas.com](mailto:laurent.car@bureauveritas.com)

## **4 - Conditions relatives au contrat**

### **4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution**

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

### **4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement**

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

### **4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité**

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

## **5 - Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
  - L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
  - Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses annexes
  - Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
  - La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF), cadre ci-joint à compléter obligatoirement sans supprimer, ajouter ou modifier l'intitulé des postes.
- En l'absence de ce document, l'offre sera déclarée irrégulière.
- Les plans
  - Étude de sol
  - Le plan général de coordination sécurité
  - Planning prévisionnel
  - Rapport Amiante
  - Rapport plomb
  - note de calcul thermique
  - Rapport initial de contrôle technique

- Arrêté du Permis de Construire
- CCT Logements HSS
- Certificat de visite
- Les DT
- Etat des surfaces habitables et utiles
- INFORMATIONS CHORUS PRO

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

N° du lot	Intitulé du lot	Qualifications souhaitées QUALIBAT ou similaires
01	DEPLOMBAGE - DESAMIANTAGE	1552
02	DEMOLITION	1112
03	GROS OEUVRE	2111
04	CHARPENTE BOIS	2301
05	ETANCHEITE	3233
06	COUVERTURE	3121 – 3132 et 3141
07	MENUISERIES EXTERIEURES	3541
08	MENUISERIES INTERIEURES	4312
09	FERRONNERIE - SERRURERIE	4411
10	PLATRERIE	4131
11	PEINTURE - SOLS SOUPLES	6111 et 6222
12	CARRELAGE - FAIENCE	6311

13	ASCENSEUR	Certificat de qualification spécialisée pour les activités d'ascensoriste
14	CHAUFFAGE GAZ - RAFRAICHISSEMENT - VMC	5212 – 5231 et 5311
15	PLOMBERIE SANITAIRE	5111
16	ELECTRICITE	QUALIFELEC
17	V.R.D.	Certificats FNTP 23 – 51 et 64
18	AMENAGEMENTS PAYSAGERS	Aménagements paysagers - Spécialisé

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF), cadre ci-joint à compléter obligatoirement sans supprimer, ajouter ou modifier l'intitulé des postes. En l'absence de ce document, l'offre sera déclarée irrégulière.	Non
Le mémoire justificatif qui devra présenter et détailler l'ensemble des points renseignés dans le tableau relatif aux sous-critères de la valeur Technique à l'article 8 du présent Règlement de Consultation	Non
L'attestation de visite	Oui

**A noter que la signature est facultative lors de la remise de l'offre, seul le candidat retenu sera invité à signer l'acte d'engagement.**

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 6.2 - Présentation des variantes

Conformément à l'article 2.3 les candidats peuvent présenter une (1) seule offre variante adossée à l'offre de base. L'offre variante est une offre à part entière et ne doit pas être confondue avec les Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE).

L'offre variante proposée doit permettre de fournir une proposition d'optimisation financière et/ou technique dans le respect des exigences minimales rappelées ci-après. Les candidats veilleront à rendre leur offre variante explicite, intelligible et transparente.

Pour ce faire les candidats transmettront :

- Un acte d'engagement dûment complété avec le montant globale de l'offre variante ;
- une décomposition du prix global et forfaitaire de la variante proposée;
- une note de présentation de la variante proposée, en identifiant

- le ou les éléments de l'offre de base auquel la variante offre une solution technique alternative ;
- les compléments ou dérogations apportés au C.C.T.P ;
- L'ensemble des avantages pour le Maître d'ouvrage, qu'ils soient financiers et/ou techniques en découlant, notamment au regard de la solution de base ;
- le cas échéant, tout document ou information complémentaire permettant la bonne compréhension de la proposition (fiche technique,...).

En cas de présentation d'une variante, le candidat présentera un sous-dossier distinct de l'offre de base, nommé « variante » et contenant l'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus.

Les variantes devront respecter les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

**IMPORTANT : Les propositions non conformes au dossier de consultation seront systématiquement rejetées.**

**Les variantes proposées par les soumissionnaires ne seront étudiées qu'à condition que le candidat réponde sur la solution de base demandée par le maître d'ouvrage et que l'offre variante soit présentée conformément au présent article.**

### **6.3 - Présentation des variantes exigées et des PSE**

Chaque prestation sera chiffrée dans l'acte d'engagement et dans le DPGF, en complément de l'offre de base.

### **6.4 - Visites sur site**

Les candidats au **lot n° 1 – Déplombage désamiantage** et au **lot n° 2 – Démolition** devront effectuer une visite sur site.

**Cette visite est programmée le mercredi 24 avril 2024 à 14 heures sur place**

- **Cette visite est obligatoire, sauf pour les candidats l'ayant déjà effectuée le 13 septembre 2023**

Les candidats devront produire un certificat de visite (joint dans le présent DCE) à leur offre.

- **L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.**

Pour les autres lots, la visite du site est préconisée.

## **7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis**

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### **7.1 - Transmission électronique**

Les candidats doivent transmettre obligatoirement leurs documents par voie électronique à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.info/accueil.htm>

**Il est conseillé de ne pas dépasser 30 Mo pour la taille des plis électroniques. Veillez notamment à compresser les images et documents transmis et à télécharger votre offre avant l'heure limite. Seule l'heure de fin du téléchargement est prise en compte. A noter que la**

**signature électronique est facultative lors de la remise de l'offre, seul le candidat retenu sera invité à signer l'acte d'engagement.**

La transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) n'est pas autorisée. Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Val Touraine Habitat  
7 rue de la Milletière  
37080 TOURS CEDEX 2

Les candidats transmettront leurs réponses dans des formats de fichiers identiques à ceux des documents constituant le dossier de consultation des entreprises.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.



**Pensez à anticiper votre dépôt 24 heures avant l'heure limite**

## 7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# 8 - Examen des candidatures et des offres

## 8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## 8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0 %
2-Valeur technique	40.0 %

### **Critère 1 : Montant de l'offre**

La note maximale (60 points) pour le critère prix des travaux de l'ensemble de l'offre sera attribuée à la meilleure offre, c'est-à-dire à l'offre de prix la plus basse. Les autres offres seront notées proportionnellement à cette meilleure note selon la formule suivante :

$$N_x = \frac{P_{\min} (*) \times 60}{P_x}$$

Où

N<sub>x</sub> est la note obtenue par l'offre X  
P<sub>min</sub> est le prix HT de l'offre la plus basse  
P<sub>x</sub> est le prix HT de l'offre X

(\*) Sous réserve que l'offre ne soit pas anormalement basse.

### **Critère 2 : Valeur technique de l'offre**

<b>LOTS N° 1 DEPLOMBAGE – DESAMIANTAGE &amp; 02 DEMOLITION</b>	<b>PONDERATION DE CES ELEMENTS</b>
<b>Présentation de la méthodologie d'exécution et d'organisation retenue pour l'exécution des travaux. Le candidat explicitera notamment :</b>	<b>20%</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• la phase de préparation ;</li><li>• situation des installations de chantier ;</li><li>• son analyse des contraintes techniques relevées et la prise en compte dans son offre ;</li><li>• les modalités de prise en compte de l'hygiène et de la sécurité sur le chantier ;</li><li>• Les mesures mises en œuvre pour assurer la gestion des déchets du chantier : prévention des déchets, stockage des déchets, enlèvement et suivi des déchets, traitement des déchets, ...</li><li>• Les mesures mises en œuvre au titre de la protection de l'environnement</li></ul>	
<b>Présentation des moyens humains et matériels qui seront mis en œuvre sur le chantier :</b>	<b>20 %</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Présentation de l'encadrement envisagé (chefs de travaux - conducteurs de travaux), du taux d'encadrement (présence et affectation au chantier en % temps),</li><li>• Présentation de l'équipe dédiée et des matériels envisagés ;</li></ul>	

<b>LOT N° 3 GROS OEUVRE</b>	<b>PONDERATION DE CES ELEMENTS</b>
<b>Présentation de la méthodologie d'exécution et d'organisation retenue pour l'exécution des travaux. Le candidat explicitera notamment :</b>	<b>15%</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• la phase de préparation ;</li><li>• situation des installations de chantier ;</li><li>• son analyse des contraintes techniques relevées et la prise en</li></ul>	

<ul style="list-style-type: none"> <li>compte dans son offre ;</li> <li>les modalités de prise en compte de l'hygiène et de la sécurité sur le chantier ;</li> <li>Les mesures mises en œuvre pour assurer la gestion des déchets du chantier : prévention des déchets, stockage des déchets, enlèvement et suivi des déchets, traitement des déchets, ...</li> <li>Les mesures mises en œuvre au titre de la protection de l'environnement</li> </ul>	
<b>Présentation des moyens humains et matériels qui seront mis en œuvre sur le chantier :</b>	<b>15 %</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation de l'encadrement envisagé (chefs de travaux - conducteurs de travaux), du taux d'encadrement (présence et affectation au chantier en % temps),</li> <li>Présentation de l'équipe dédiée et des matériels envisagés ;</li> </ul>	
<b>Qualité des matériaux envisagés sur le chantier (fiches techniques et les procédures de mise en œuvre des produits) et provenance des matériaux avec les références des fournisseurs correspondants.</b>	<b>10 %</b>

## AUTRES LOTS

<b>TOUS LES LOTS (HORS LOTS N° 01 – 02 – 03)</b>	<b>PONDERATION DE CES ELEMENTS</b>
<b>Présentation de la méthodologie d'exécution et d'organisation retenue pour l'exécution des travaux. Le candidat explicitera notamment :</b>	<b>10%</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>son analyse des contraintes techniques relevées et la prise en compte dans son offre ;</li> <li>les modalités de prise en compte de l'hygiène et de la sécurité sur le chantier ;</li> <li>Les mesures mises en œuvre pour assurer la gestion des déchets du chantier : prévention des déchets, stockage des déchets, enlèvement et suivi des déchets, traitement des déchets, ...</li> <li>Les mesures mises en œuvre au titre de la protection de l'environnement</li> </ul>	
<b>SAV – Gestion des désordres notifiés en GPA (Prise en compte des désordres signalés, délai et traitement des interventions) ...</b>	<b>5 %</b>
<b>Présentation des moyens humains et matériels qui seront mis en œuvre sur le chantier :</b>	<b>15 %</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation de l'encadrement envisagé (chefs de travaux - conducteurs de travaux), du taux d'encadrement (présence et affectation au chantier en % temps),</li> <li>Présentation de l'équipe dédiée et des matériels envisagés ;</li> </ul>	
<b>Qualité des matériaux envisagés le chantier (fiches techniques et les procédures de mise en œuvre des produits) et provenance des matériaux avec les références des fournisseurs correspondants.</b>	<b>10 %</b>

Le classement des offres sera établi sur la base de la note totale obtenue à partir des critères pondérés exposés ci-dessus.

En cas de note globale pondérée identique pour deux ou plusieurs offres, le classement sera effectué selon le montant croissant des offres.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### **8.3 - Suite à donner à la consultation**

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur se laisse la possibilité d'engager des négociations avec les 3 candidats sélectionnés.

Il sera néanmoins possible d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales, sans négociation.

Lors de l'analyse et avant négociations, des précisions pourront être demandées au candidat, lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée.

Le rejet des offres inacceptables et, le cas échéant, les offres qui n'auraient pas été régularisées s'impose avant que Val Touraine Habitat ne détermine les trois (3) meilleures offres admises à négocier, dès lors que pour pouvoir être classée, une offre ne doit pas présenter les caractéristiques d'une offre irrégulière, inacceptable ou inappropriée.

**Toutefois, dans le cas où le nombre d'offre remis est inférieur ou égal à 3, les offres inacceptables et irrégulières pourront faire l'objet d'une négociation.**

#### **1. En l'absence de négociations, les règles suivantes s'appliquent :**

**Les offres irrégulières, inappropriées ou inacceptables seront éliminées** conformément à l'article R2152-1 du code de la commande publique.

Toutefois, conformément à l'article R2152-2 du code de la commande publique, Val Touraine Habitat peut autoriser les candidats à régulariser leur offre jugée irrégulière dans un délai approprié.

#### **2. Si des négociations sont engagées, les règles suivantes s'appliquent :**

- **Offre irrégulière** : Si Val Touraine Habitat entend recourir à la négociation, l'ensemble des soumissionnaires ayant remis une offre irrégulière sont invités à la régulariser pour pouvoir procéder ensuite au 1er classement des offres.

- **Offre inacceptable** : Pour garantir le principe d'égalité de traitement les offres recevant cette qualification seront écartées avant de procéder au 1er classement des offres.

#### **8.3.2 - Négociation**

Ainsi, à l'issue d'un premier classement des offres, des négociations pourront être engagées avec les trois (3) premiers candidats.

Les négociations pourront notamment être effectuées par mail, par le biais de la plate-forme électronique ou de réunions.

A l'issue des négociations, les candidats seront invités à remettre une offre modifiée (ou offre finale) dans un délai égal pour tous les candidats. La date limite fixée pour la remise de ces offres modifiées (ou offres finales) fait repartir le délai de validité des offres indiqué à l'art. 2.1 du Règlement de Consultation.

Le mois M0 servant de base à l'établissement du prix sera fixé par référence à la date de remise des offres modifiées (ou offres finales).

Dans le cas où un candidat ne remet pas d'offre modifiée mais confirme son offre initiale, le délai de validité de son offre est également modifié dans les mêmes conditions.

**Après la ou les phases de négociation, il sera procédé à la mise à jour de l'analyse des offres. Le classement des offres sera établi sur la base de la note totale obtenue à partir des critères pondérés exposés ci-dessus.**

### **8.3.3 – Offre anormalement basse**

Lorsqu'une offre semble anormalement basse, Val Touraine Habitat exigera que l'opérateur économique fournisse des précisions et justifications sur le montant de son offre conformément aux articles L2152-5 à L2152-6 du Code de la Commande Publique.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

## **9 - Renseignements complémentaires**

### **9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.valtourainehabitat.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant téléchargé le dossier après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

### **9.2 - Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :  
Tribunal Administratif d'Orléans  
28 rue de la Bretonnerie  
45057 ORLEANS CEDEX 1

Tél : 02.38.77.59.00  
Télécopie : 02.38.53.85.16  
Courriel : [greffe.ta-orleans@juradm.fr](mailto:greffe.ta-orleans@juradm.fr)

## ANNEXE 1 AU REGLEMENT DE LA CONSULTATION CLAUSES D'INSERTION

Pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, VAL TOURAINE HABITAT souhaite faire appel à ses partenaires économiques que sont les entreprises qui répondent à des appels publics à la concurrence.

En application de l'article L2112-2 du Code de la commande publique, il est demandé à l'entreprise retenue, pour les lots indiqués dans l'annexe au CCAP, de proposer, pour l'exécution du marché, une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

Cette obligation est détaillée dans l'annexe au CCAP.

Les candidats ne sont pas autorisés à formuler, dans leur offre, des réserves sur la clause obligatoire d'insertion. Une offre qui ne satisferait pas à cette condition sera déclarée irrégulière au motif de non-respect du cahier des charges.